

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2026

OBJET :**Taxe sur la vacance des locaux d'habitation****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , Mme Isabelle CAMBOS , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Vincent MEDILI procuration à M. Roger DIDIER, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Georges MUNOZ procuration à Mme Ginette MOSTACHI, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Savine JUNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Elodie BRUTINEL LARDIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) est instaurée par l'article 108 de la loi de Finances pour 2026. Elle vise à fusionner et remplacer deux taxes existantes, à savoir :

- la TLV : Taxe sur les Logements Vacants
- la THLV : Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Cette réforme a pour but de simplifier le système et d'inciter la remise sur le marché des logements inoccupés. L'entrée en vigueur de cette nouvelle taxe est fixée au 1^{er} janvier 2027.

Par délibération du 22 septembre 2006, la ville de Gap avait instauré la THLV afin d'agir sur la vacance des logements.

La réforme actuelle ne prévoit pas le transfert automatique d'une taxe à l'autre, il convient donc d'instaurer cette nouvelle taxe sur la vacance des Locaux d'habitation.

Décision :

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 16 septembre 2026, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire :

Article unique : à instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation conformément à l'article 1406 bis du Code Général des Impôts.

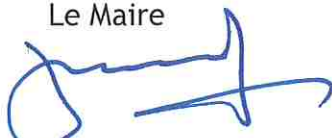
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

- ABSTENTION(S) : 1

Mme Jennifer WILD

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Elodie BRUTINEL LARDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 OCT 2026

Affiché ou publié le : - 6 OCT 2026